



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 10202

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes de fonctionnement des centres d'hebergement et de readaptation sociale. 25,7 millions de francs ont ete debloques en octobre pour faire face aux situations des CHRS les plus en difficulte. 50 departements ont ainsi recu une dotation complementaire. Un nouveau complement de dotation est budgetise dans le collectif 1993 qui prevoit 48 millions de francs pour les CAT-CHRS et centres d'hebergement pour demandeurs d'asile. Sur cette somme, les CHRS pourraient etre a nouveau dotes de 25 ou 30 millions de francs. A ce jour, il semblerait que le departement du Nord ne soit pas completement ecarte. Mais il resterait de toute maniere un deficit global sur l'annee 1993. Ce deficit residuel de 1993 sera aggrave par la diminution de 1,8 p. 100 prevue dans la loi de finances pour 1994 et la situation demeurera catastrophique pour plusieurs structures de lutte contre l'exclusion. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour faire face a cette situation dans le departement du Nord.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee. Par ailleurs, une mission de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusions qui sont en cours d'examen dans les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville et dans ceux du ministere du budget. Enfin, les repartitions des credits budgetaires prevus par la loi de finances pour 1994 affectes a ces structures pour 1994 sont actuellement a l'etude au sein des services du ministere. Elles tiendront evidemment compte des resultats du rapport des inspections generales afin de reequilibrer et d'harmoniser au mieux les dossiers attribuees au niveau departemental de maniere a assurer le fonctionnement normal des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10202

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 179

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 750